

**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 3 octobre 2023 à 09h00

Présents :

Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....	3
1 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA RÉSISTANCE.....	3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

1 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA RÉSISTANCE

Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Olivier WEBER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Dans le cadre de son plan pluriannuel des ZAE (zone d'activité économique) Annemasse Agglo lance en 2023 une opération de requalification de la rue de la Résistance située en ZAE du Mont Blanc à Annemasse depuis le carrefour entre les rues Jean Mermoz, Romagny et du Vieux Château jusqu'au carrefour des Esserts.

Les aménagements prévus ont pour objectifs de :

- Mieux sécuriser les circulations en mode doux : piétons et cycles sur trottoirs et/ou sur bandes cyclables, depuis/vers le centre-ville et depuis/vers les nouvelles polarités commerciales situées le long de la rue de la Résistance et au-delà ;
- Assurer la fluidité du trafic de desserte et de transit au moyen d'une 3ème voie centrale permettant les mouvements de tourne à gauche hors circulation principale ;
- Modérer les vitesses de circulation à l'aide d'équipements dédiés : passages piétons, ralentisseurs, ... ;
- Végétaliser les espaces, dans la mesure du possible ;
- Prendre en compte les itinéraires et arrêts des bus de la ligne 7 et de la future ligne 6, en cours d'étude ;
- Renouveler le revêtement de la chaussée.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- 2023 à 2024 : phase étude ;
- 2024 à 2025 : phase travaux.

Concomitamment, la Ville d'Annemasse souhaite requalifier la rue de la Résistance pour la partie située hors ZAE qui relève de sa compétence, à savoir à partir du rond-point du Géant Casino jusqu'au carrefour avec les rues Jean Mermoz, de Romagny et du Vieux Château. Les objectifs de la Ville sont identiques à ceux d'Annemasse Agglo.

Afin de répondre aux enjeux de cohérence et de continuité des aménagements d'une part, et de coordination des interventions et d'optimisation budgétaire et de planning d'autre part, Annemasse Agglo et la Ville souhaitent réaliser un projet d'aménagement global.

Il est donc proposé que la Ville mandate Annemasse Agglo pour la réalisation des études et travaux sur l'ensemble de la rue de la Résistance, par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ladite convention définit les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse. Elle régit notamment les missions et les dépenses incombant à chaque collectivité, les modalités de validation des études et de réalisation des aménagements, de remise des ouvrages ainsi que les modalités de demande et de versement des appels de fonds.

Alain LETESSIER est favorable à la délibération. Toutefois, **Alain LETESSIER** note que l'aménagement prévu ne correspond pas au Plan de mobilité d'AA. L'aménagement proposé est favorable à la voiture individuelle et non pas aux déplacements en mode doux. Cette remarque est partagée par les membres du Bureau.

- Les aménagements de voirie prévoient le développement des modes doux, dans la mesure du possible. Ici, il est proposé une voie cyclable sur les trottoirs (voie mixte piéton / cycle), la voie centrale avec tourne à gauche étant nécessaire pour l'accès aux commerces.
- Le projet de délibération concerne la délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Une nouvelle proposition de profil sera retravaillée pour s'approcher du schéma cyclable et tenir compte des suggestions (limiter les tourne à gauche et gagner de l'espace pour les déplacements doux). Cette proposition d'aménagement modifié sera soumise au Bureau.

À l'issue de la présentation du PPI ZAE par Olivier WEBER, la question de revoir les bases de la CLECT pour les investissements liés à la ZAE est abordée.

D'autres leviers pourraient être actionnés pour faire face aux ambitions :

- mobiliser les subventions CDAS
- travailler sur la taxe d'aménagement
- travailler sur la réforme de la taxe foncière part communale
- revoir le(s) PPI dans le cadre de la prépa budgétaire 2024.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de la Résistance sur la partie annemassienne ;

DE SIGNER lui même ou son représentant ladite convention et tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h53.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET